

Ministère du Tourisme et
des Transports Aériens

Le Ministre

Dakar, le 13 OCT 2020

Circulaire

OBJET : Précisions concernant le test COVID-19 préalable à l'embarquement des passagers à destination du Sénégal

Réf : Circulaire n°1205/MTTA/SG du 14 juillet 2020 ;
Circulaire n°6639/MSAS/DGS/DP du 22 juin 2020

Il est porté à l'attention des compagnies aériennes desservant les aéroports du Sénégal que, conformément aux amendements apportés aux circulaires indiquées en référence, un **test RT-PCR COVID-19 négatif** datant de moins de sept (07) jours à compter de la date de rendu des résultats délivrés par un laboratoire situé dans l'Etat où le passager a commencé le voyage et figurant sur la liste des laboratoires agréés par cet Etat ou par un organisme sanitaire international reconnu par les Autorités sanitaires compétentes du pays d'origine ou de départ, est requis pour tout passager embarquant pour un aéroport du Sénégal.

Cette disposition rendue obligatoire, entre en vigueur le **01 novembre 2020** à 00h01 min.

Les compagnies aériennes et leurs agences de ventes agréées, sont tenues d'informer les passagers au moment de l'achat du billet pour les vols à destination d'un aéroport du Sénégal.

Sans préjudice des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur, toute compagnie aérienne qui embarque un passager à destination d'un aéroport du Sénégal qui ne respecte pas les dispositions précitées aura l'obligation d'assurer le rapatriement du passager à son aéroport d'origine ou à tout autre aéroport prévu par les procédures de la compagnie aérienne ou convenu avec le passager.

En ce qui concerne les vols au départ d'un aéroport du Sénégal, il est rappelé que les tests ne sont requis que pour les passagers à destination de pays qui l'exigent, préalablement à l'entrée sur leur territoire. Pour ces cas, les entités suivantes sont les seules habilitées, à effectuer des tests Covid -19 par RT-PCR au Sénégal :

- Institut Pasteur de Dakar, 36 Avenue Pasteur à Dakar, centre-ville, et sur la VDN, à côté de la Gendarmerie de la Foire (+221 78 103 3937, +221 33 839 9233, +221 33 839 9232) ;
- Institut de Recherche en Santé, de Surveillance Epidémiologique et de Formation L'IRESEF, cov-travel@iressef.org, Pôle urbain de Diamniadio et Ngor en face du stade de Ngor, +221 70 954 1871, +221 77 7016590, +221 33 872 2588 ;
- Laboratoire de Bactériologie-Virologie, Hôpital Aristide le Dantec, 30 avenue Pasteur, Dakar, +221 33 889 3800, +221 77 633 3017 ;
- Laboratoire de l'Hôpital Militaire de Ouakam, km 8, route de Ouakam, Dakar, +221 76 223 0485, +221 77 357 1731.
- Laboratoire national de Santé publique, Thiès, quartier 10^{ème}, Rue de la Mairie, en face de la Croix rouge, Tel +221 77 519 1373, +221 33 952 2796.

Destinataires

- **ANACIM**
- **AIBD SA**
- **ADS**
- **HAAS**
- **2AS**
- **LAS**
- **2AS TACHNICS**
- **AHS**
- **TSA**
- **AIR SENEGAL**
- **BAR**
- **REPRESENTATION ASECNA**



Ampliation : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale